

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 25 avril 2026**

Membres en exercice : 15	
Présents	15
Votants	15
Procuration	0
Abstention	0
Exprimés	15
Pour	15
Contre	0

Le samedi 25 avril 2026 à 09 heures 30, le Conseil Municipal de la commune d'ALTILLAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ALTILLAC, sous la présidence de Denis PINSAC, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 09 avril 2026

Date d'affichage de la convocation : 09 avril 2026

**Présents** : Denis PINSAC, Michèle LAQUIEZE, André ALRIVIE, Eliane NISSOU, Jean-Pierre BITARELLE, Marie-Noëlle GRANVAL, Agnès MESPOULET, Patrick LARRIBE, Maryline GRAFFOULIERE, Séverine VERBIGUIE, Sébastien CAUMES, Sébastien SOULIE, Julien MEREAU, Julie GASTON, Anthony DELPEYROUX

**Représenté(s)** :

**Secrétaire de séance** : Sébastien CAUMES

**20.2026**

**Objet : Etat présentant l'ensemble des indemnités de toute nature dont bénéficient les élus siégeant au Conseil Municipal.**

L'article L2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales impose aux communes la réalisation d'un document établissant « un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au Conseil Municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ses sociétés. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune. Monsieur le Maire propose de prendre note de ce récapitulatif des indemnités des élus pour l'année 2026 tel que présenté ci-dessous.

PREVISION 2026		
Nom et prénom de l'élu	Indemnités brutes perçues au titre du mandat	Indemnités brutes perçues au titre de représentant de la commune au sein de la Communauté de Communes Midi Corrézien
<b>PINSAC Denis</b>	1 820,96 €	848,00 €
<b>LAQUIEZE Michèle</b>	483,81 €	/
<b>ALRIVIE André</b>	483,81 €	/
<b>NISSOU Éliane</b>	483,81 €	/
<b>BITARELLE Jean-Pierre</b>	483,81 €	/
GRANVAL Marie-Noelle	/	/
MESPOULET Agnès	/	/
LARRIBE Patrick	/	/
GRAFFOULIERE Maryline	/	/
VERBIGUIE Séverine	/	/
CAUMES Sébastien	/	/
SOULIE Sébastien	/	/
MEREAU Julien	/	/
GASTON Julie	/	/
DELPEYROUX Anthony	/	/

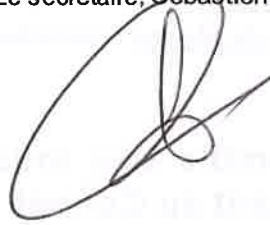
Date de réception de l'AR: 28/04/2026  
Date de réception de l'AR: 28/04/2026

Le Conseil Municipal, prend note de l'état récapitulatif des indemnités des élus pour l'année 2026, tel que présenté ci-dessus.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus  
Au registre les signatures, pour expédition conforme certifié exécutoire  
Compte tenu de la publication le 25/04/2026  
et de la transmission en Préfecture.

Atillac, le 25 avril 2026.  
Le Maire, Denis PINSAC

Le secrétaire, Sébastien CAUMES



Date de transmission de l'acte: 28/04/2026  
Date de réception de l'AR: 28/04/2026

019-211900709-2026020D-DE  
A G E D I